Déclaration d’ événement de niveau 1

Evénement de radioprotection

orano

Constat

- ***Le 14/10/2019, dans le cadre d'une opération d'assainissement réalisée en Tenue Etanche Ventilée dans l'atelier AD1-BDH, un salarié Orano s'est blessé sur le dessus de l'index de la main droite sur la pale d'un agitateur provenant d'une cuve de l'atelier T2.***
  - *Dés détection de cette blessure et compte tenu du risque de contamination, le salarié a été pris en charge par les services de radioprotection et de médecine du site conformément aux procédures applicables en pareille circonstance.*
  - *Un suivi radiotoxicologique et anthropogammamétrique a été engagé le 14/10/2019. Une exposition extrémité seule est constatée, sans risque d'exposition interne, liée à la présence d'une microparticule dans la peau.*
  - *Un suivi régulier de l'évolution de l'exposition a été maintenu par la médecine du travail.*
  - *Le 11/06/2020, l'évènement a fait l'objet d'une information de l'ASN pour le dépassement du 1/10e de la limite de dose individuelle réglementaire équivalent peau.*
  - *Le 24/09/2020, une intervention chirurgicale est réalisée pour extraire la particule. La dose reçue est supérieure au quart de la limite de dose individuelle réglementaire équivalent peau mais reste inférieure à la limite réglementaire annuelle. Elle ne présente pas d'impact sur la santé du salarié.*

Actions correctives

Le REX du traitement de pièces similaires n’avait pas mis en évidence de risque de coupure, perforation ou piqure.

Depuis cet évènement, les actions suivantes ont été mises en place :

- Le port des gants anti-coupure pour ce type d’opération
- L’examen visuel des pièces avant traitement pour détecter d’éventuelles partie saillante à protéger